

d'avoine et la paille nécessaire pour les chevaux des seigneurs, lors de leurs voyages à Saint-Trivier.

La ferme est passée, pour la somme de 5,680 livres, à M^e Rollet, procureur et notaire au Parlement de Dombes, qui la transmet, sans doute à sieur Antoine Bernard.

Le 10 juin 1749, les Recteurs de la Charité de Lyon reprirent de fief la baronnie de Saint-Trivier et en donnèrent le dénombrement.

Le 14 novembre 1750, nobles et sages hommes M^e Gilbert Rousset de Saint-Éloi, chevalier, seigneur de Terre-basse, conseiller du Roi, trésorier de France à Lyon, Pierre Thomas Gonin de Lurieu, avocat au Parlement et ez cours de Lyon, sieurs Antoine Dufresne, Jean-Baptiste Allier et Maurice Giraud, recteurs de la Charité de Lyon, barons de Saint-Trivier permettent à Jean-Claude Cropet, marchand boulanger, habitant à Saint-Trivier, de placer dans les fossés de la ville, à gauche en sortant par la porte de Châtillon, un coffre à poissons, de façon qu'il ne gêne pas à pêcher dans ledit fossé, s'il convenait de le faire ; ladite concession faite à titre de précaire et sous la redevance annuelle de 3 livres.

Le 12 novembre 1755, les Recteurs de la Charité de Lyon afferment pour neuf ans, commençant à la Saint-Martin 1756 les fruits et revenus de leur domaine de la Ville, situé dans la ville de Saint-Trivier, à côté la porte de Lyon et la dîme du château, de Curnillon et du Grand-Étang, lorsqu'il sera en assec.

Ils se réservent : 1^o tous les bois et forêts dépendant de ce domaine, où les preneurs pourront mener paître les bestiaux à peine de payer le dommage, les seigneurs leur fournissant modérément le bois nécessaire pour les aplis de labourage ; environ trois coupées de pâturage en hermitures à l'épaule du Petit-Étang, confinées au matin par la terre de la Meunière, au soir par le pré du domaine de la ville, au nord par le même pré et au midi par l'épaule de l'étang ; 2^o le grand grenier, le magasin qui est au-